



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°23-2022-048

PUBLIÉ LE 13 AVRIL 2022

Sommaire

Préfecture de la Creuse /

23-2022-04-12-00001 - Arrêté donnant délégation de signature à M. Albert HOLL, directeur des services du cabinet, en matière d'ordonnancement secondaire (2 pages)

Page 3

23-2022-04-12-00002 - Arrêté portant modification de la délégation de signature accordée à M. Pierre SCHWARTZ, directeur départemental des territoires, en matière d'ordonnancement secondaire (2 pages)

Page 6

Préfecture de la Creuse

23-2022-04-12-00001

Arrêté donnant délégation de signature à M.
Albert HOLL, directeur des services du cabinet,
en matière d'ordonnancement secondaire

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°

La préfète de la Creuse

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Mme Virginie DARPHEUILLE-GAZON, administratrice civile hors classe, préfète de la Creuse,

Vu l'arrêté ministériel n° 19/1919/A du 5 décembre 2019 portant nomination dans l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer de M. Albert HOLL, en qualité de directeur des services du cabinet de la préfecture de la Creuse pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2020, soit jusqu'au 31 décembre 2022,

Vu la circulaire du Premier ministre du 1^{er} juillet 2009 relative au déploiement territorial de l'application CHORUS, telle qu'elle a été modifiée le 8 septembre 2009,

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-2021-07-07-00004 du 7 juillet 2021 portant réorganisation des services de la préfecture de la Creuse, tel qu'il a été modifié par l'arrêté préfectoral n° 23-2022-03-24-00002 du 24 mars 2022,

Vu la décision d'affectation du 27 avril 2021 nommant Mme Maryse ROBERT, attachée principale d'administration de l'État, en qualité d'adjointe au directeur des services du cabinet, cheffe du bureau de la représentation de l'État (BRE), référente prévention de la radicalisation, correspondante sûreté, à compter du 3 mai 2021,

Vu la décision d'affectation du 27 avril 2021, notamment Mme Saniati SÉLÉMANI, attachée d'administration de l'Etat, en qualité de cheffe de la mission « éducation et sécurité routières » (MESR), coordinatrice sécurité routière, référente fraude départementale, à compter du 3 mai 2021,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse,

ARRETE

Article 1 - Délégation de signature est donnée à **M. Albert HOLL**, directeur des services du cabinet, à l'effet de signer au nom de la préfète de la Creuse, ordonnateur secondaire des administrations civiles de l'État dans le département de la Creuse, tous les actes relatifs à l'ordonnancement et à l'exécution des recettes et des dépenses de l'État imputées sur le programme suivant :

N° de programme	Intitulé du programme
207	Sécurité et circulation routières

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses. Elle est également accordée pour opposer, le cas échéant, la prescription quadriennale aux créanciers.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Albert HOLL**, la délégation de signature qui lui est consentie à l'article 1 du présent arrêté sera exercée par **Mme Maryse ROBERT**, adjointe du directeur des services du cabinet, cheffe du bureau de la représentation de l'État.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **M. Albert HOLL** et de **Mme Maryse ROBERT**, la délégation de signature, objet du présent arrêté, est exercée par **Mme Saniati SÉLÉMANI**, chef de la mission « éducation et sécurité routières », référente fraude départementale.

Article 4 - Demeurent réservés à la préfète de la Creuse les ordres de réquisition du comptable public.

Article 5 - M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse, M. le directeur des services du cabinet et M. le directeur départemental des finances publiques de la Creuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat de la Creuse.

Fait à Guéret, le 12 avril 2022

La préfète,

Signé : Virginie DARPHEUILLE

Préfecture de la Creuse

23-2022-04-12-00002

Arrêté portant modification de la délégation de signature accordée à M. Pierre SCHWARTZ, directeur départemental des territoires, en matière d'ordonnancement secondaire

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°

La préfète de la Creuse

Vu le code des marchés publics,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 87-100 du 13 février 1987 modifié relatif aux modalités de transfert aux départements et de la mise à leur disposition des directions départementales de l'équipement,

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA),

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité,

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Mme Virginie DARPHEUILLE-GAZON, administratrice civile hors classe, préfète de la Creuse,

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,

Vu l'arrêté ministériel du 27 septembre 2019 nommant M. Pierre SCHWARTZ, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de la Creuse, à compter du 14 octobre 2019,

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-2020-12-01-004 du 1er décembre 2020 portant constitution du secrétariat général commun de la Creuse,

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-2021-07-07-00004 du 7 juillet 2021 portant réorganisation des services de la préfecture de la Creuse, tel qu'il a été modifié par l'arrêté préfectoral n° 23-2022-03-24-00002 du 24 mars 2022,

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-2022-02-14-00003 du 14 février 2022 donnant délégation de signature à M. Pierre SCHWARTZ, directeur départemental des territoires, en matière d'ordonnancement secondaire ;

Considérant que toutes missions relatives à la sécurité et à la circulation routières relèvent de la direction des services du cabinet en application de l'arrêté préfectoral n° 23-2021-07-07-00004 du 7 juillet 2021 modifié susvisé ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse,

ARRETE

Article 1 – Dans le tableau figurant à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 23-2022-02-14-00003 du 14 février 2022 susvisé portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à **M. Pierre SCHWARTZ**, directeur départemental des territoires de la Creuse, la ligne :

207	Sécurité et circulation routières
-----	-----------------------------------

est **retirée**.

Article 2 – Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 23-2022-02-14-00003 du 14 février 2022 susvisé demeurent sans changement.

Article 3 - M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse, M. le directeur départemental des territoires de la Creuse et M. le directeur départemental des finances publiques de la Creuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat de la Creuse.

Fait à Guéret, le 12 avril 2022

La préfète,

Signé : Virginie DARPHEUILLE